



EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU 15 MARS 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 53

Présents : 42

Votants : 49

L'an deux mille vingt-deux, le 15 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire du Pays de Saint Eloy, convoqué le 9 mars 2022 par voie dématérialisée, s'est réuni à la Maison de l'Entrepreneur à Saint Eloy-les-Mines, sous la présidence de Monsieur Laurent DUMAS, Président en exercice.

N° CC2022-02-01C

OBJET :

BUDGET PRINCIPAL :  
AFFECTATION DES  
RESULTATS DU COMPTE  
ADMINISTRATIF 2021

Présents : Jean-Yves ARNAUD ; Denis ASTRUC ; Michel BANCAREL ; Marc BEAUMONT ; Jean-Claude BELLARD ; Cédric BOILOT ; Didier BOURNAT ; Karine BOURNAT-GONZALEZ ; Jean-Claude CAZEAU ; Guy CHARTOIRE ; Daniel CLUZEL ; Jacqueline DUBOISSET ; Robert DUBUIS ; Laurent DUMAS ; Sylvain DURIN ; Annelise DURON ; Bernard FAVIER ; Jean-Claude GAILLARD ; Marc GIDEL ; Bernadette GOURSON ; Gilles GOUYON ; Bernard GRAND ; Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Christian JEROME ; Christian JOUHET ; Jocelyne LELONG ; Michèle MEUNIER ; Sabine MICHEL ; Christiane MOUGEL ; Roger OLLIER ; Laurence ORIOL ; Anthony PALERMO ; Bernard PENY ; Margaux PIQUELLE ; Valérie ROCHE ; Christophe SARRE ; Jean-Marc SAUTERAU ; Odile SOULIER ; Jacques THOMAS

Conseillers Communautaires, formant la majorité des membres en exercice.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-Préfecture  
le :

Publiée ou notifiée  
le :

Absents ayant donné procuration : Pierrette DAFFIX-RAY ayant donné procuration à Jean-Jacques GRZYBOWSKI ; Jérôme GAUMET ayant donné procuration à Bernard PENY ; Patrick GIDEL ayant donné procuration à Denis ASTRUC ; Pascale JEAN ayant donné procuration à Christian JEROME ; Claire LEMPEREUR ayant donné procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Jean-Jacques LOUIS-FERANDON ayant donné procuration à Bernard GRAND ; Catherine SIMONET ayant donné procuration à Jacqueline DUBOISSET ;

Excusés remplacés par le suppléant : François BRUNET remplacé par Lionel FAURE ; Bernard DUVERGER remplacé par Daniel CHARRAUX ; Marie TARDIVAT remplacé par Alain DURIN ;

Excusés : Aurélie DEFRETIERE ; Claude DUBOSCLARD ; Marie-Christine LOURDIN ; David SABY ;

Secrétaire : Karine BOURNAT-GONZALEZ

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-5 relatif à l'affectation du résultat de l'exercice,

Vu le compte administratif 2021 et le compte de gestion 2021 du budget principal approuvés par délibération du conseil communautaire du même jour,

Considérant les éléments suivants :

<b>Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B</b>	<b>3 413 885,72</b>
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (9 010 612,88 - 8 053 421,63)	957 191,25
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	2 456 694,47
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E</b>	<b>342 606,14</b>
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (748 298,72 - 1 087 484,13)	-339 185,41
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	681 791,55
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (584 092,00 - 252 021,14)	332 070,86
<b>Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)</b>	<b>674 677,00</b>

Propose au Conseil Communautaire :

- D'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	3 413 885,72
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- adopte cette proposition.
- charge M. le Président de la publication et de l'exécution de ces décisions.

Fait et délibéré à l'unanimité à la Maison de l'Entrepreneur à Saint-Eloy-Les-Mines le 15 mars 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Laurent DUMAS

